

# LA MARÉE MONTANTE DE KAMOURASKA

JOURNAL COMMUNAUTAIRE DE KAMOURASKA VOL. 17 N° 2 AVRIL 2016

Les  
**Ateliers**  
Verts

En visite chez-nous le 6 avril  
Détails dans  
le prochain numéro!



## Mobilisation pour un nouveau parc-école!

CENTRE DE RÉNOVATION

**CAMILLE DUMAIS**



1005, Lévesque, Saint-Pascal 492-2347  
[www.camilledumais.com](http://www.camilledumais.com)

- ▶ Portes et fenêtres
- ▶ Matériaux de construction
- ▶ Service de décoration
- ▶ Poêles et foyers
- ▶ Outillage à bois



**Blanchet, St-Hilaire & Rivard**  
PHARMACIENS

Membre affilié



Heures d'ouverture

555, rue Taché, Saint-Pascal (QC) G0L 3Y0  
Tél. : 418 492-1234 Téléc. : 418 492-6221  
Courriel : [bsr@familiprix.com](mailto:bsr@familiprix.com)

|                          |             |
|--------------------------|-------------|
| Lundi - Mardi - Mercredi | 09 h à 20 h |
| Jeudi - Vendredi         | 09 h à 21 h |
| Samedi                   | 09 h à 17 h |
| Dimanche                 | 10 h à 13 h |

## Actualités

### UN NOUVEAU PARC-ÉCOLE POUR KAMOURASKA

Bonne nouvelle! Un comité de travail s'est formé dernièrement dans le but de redorer le parc-école de Kamouraska. Après des interventions dans les écoles à proximité de notre municipalité, les efforts seront maintenant portés sur le parc-école de l'école Saint-Louis de Kamouraska! Le comité est composé de personnes de la commission scolaire de Kamouraska-Rivière-du-loup, du comité famille de Kamouraska, de la municipalité de Kamouraska et de l'école primaire de Kamouraska.

Comme la communauté d'accueil du projet doit fournir une partie des fonds, une campagne de collecte de fonds commencera prochainement! Pour le moment, nous avons pensé qu'une collecte des bouteilles et cannettes serait un moyen facile et lucratif de faire quelques dollars. Pour cette raison, nous vous demandons de garder, dès maintenant, toutes vos bouteilles et cannettes consignées. Les élèves de l'école primaire et des bénévoles passeront les récupérer après l'été! Avec votre généreuse collaboration, nous souhaitons amasser plusieurs centaines de dollars!



Vous serez tenu des détails et de l'avancement du projet!

Le comité de réaménagement du parc-école.

LL Avec vous, là où ça compte TT

# MALLETTE

SENCRL  
Société de comptables professionnels agréés

Gilles Lebel, CPA, CA  
Carolynne Thériault, CPA, CA  
Valérie Mailloux, CPA, CGA

470, avenue Chapleau  
Saint-Pascal (Québec)  
G0L 3Y0

tél. : 418 492-3515  
télec. : 418 492-9640

www.mallette.ca

Fier partenaire des événements d'ici

# PROMUTUEL

ASSURANCE

 PROMUTUELASSURANCE.CA

Saint-Pascal \* 418 492-2014      La Pocatière \* 418 856-4429

LA MARÉE MONTANTE  
DE KAMOURASKA

Pour nous contacter: Développement de Kamouraska  
67, avenue Morel, Kamouraska, QC G0L 1M0  
418 492-6523 poste 3  
Le bureau municipal est ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 15h30

Prochaine date de tombée:  
15 mai 2016

Ce journal communautaire est publié par Développement de Kamouraska inc. et est publié à 400 exemplaires. Il est distribué gratuitement dans tous les foyers de la municipalité de Kamouraska. Les personnes intéressées vivant à l'extérieur de Kamouraska peuvent s'abonner au coût de 25\$ par année, frais de poste et de manutention compris. Politique du journal : Le journal se réserve le droit de modifier les articles pouvant porter préjudice à des personnes tout en prenant soin de conserver la teneur du message.

**L'équipe du journal:**  
Rédactrice: Magdeleine M. Bossé  
Montage : Valérie Dumont et Benoit Randall  
Révision linguistique: Jocelyn Michaud et Claude Langlais

## Actualités

### La municipalité de Kamouraska se dote d'une nouvelle génératrice

Dans le cadre de la mise à jour de son plan d'intervention en sécurité civile, la municipalité de Kamouraska vient de faire l'acquisition d'une génératrice mobile de 40KW. Cette dernière, complètement autonome et fixée sur une remorque, est adaptée pour fournir du courant jusqu'à 550 volts. Cette acquisition permettra à la municipalité de pourvoir à ses besoins en électricité pour ses installations de pompages, ainsi que ses bâtiments municipaux et communautaires, qui seront adaptés en conséquence.



M. Jérôme Drapeau, responsable des travaux publics à la municipalité de Kamouraska, à côté de la nouvelle génératrice.

### Un souper bénéfice? Une fois de plus...

Pour la troisième année consécutive, monsieur Bernard Lauzier nous offre les profits d'un souper au crabe pour le Patrimoine Maritime! Qui pourrait refuser un tel geste de générosité?

Les succès remportés en 2014 et en 2015 nous font présager une autre belle soirée et un très bon souper pour lequel tous ceux qui étaient là et qui ont apprécié reviendront.

Les 300 billets n'étaient pas encore imprimés que déjà le téléphone sonnait auprès des vendeurs et vendeuses pour des réservations, pas pour un ou deux billets mais pour 4, 8, 12, et même 22 billets...

Le crabe sera servi à volonté comme par les années passées et le repas offrira un menu bien élaboré. Chacun peut aussi apporter son vin et pour ceux qui oublieront, il y en aura de disponible pour la vente.

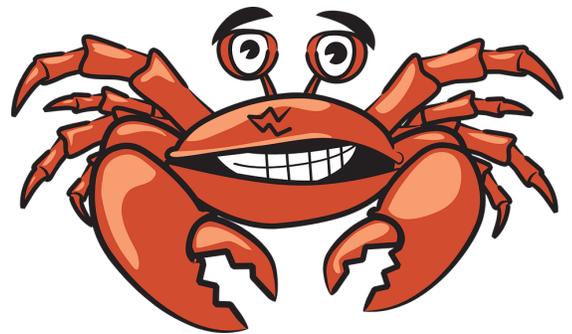
Pour ceux qui adorent ces soupers festifs mais ne mangent pas de crabe, il leur sera offert un effiloché de porc. Le menu comprend une entrée, un potage, des salades, du crabe à volonté et un dessert, qui sera préparé par un chocolatier qui nous vient de Paris!

Il y aura également des gratuités offertes par les gens de Mamie, du Côté-Est, du Jardin du bedeau, de Patates Rive-sud, de la Poissonnerie Lauzier, des Pêcheries Ouellet, du Quai des Bulles, du Café du clocher, de la Caisse du Centre de Kamouraska et de la Chocolaterie La fée gourmande. Cette liste nous assure que la qualité sera au rendez-vous, nous n'en doutons pas.

Pendant la soirée, des billets seront offerts pour le tirage de deux tableaux offerts par Luc Généreux, notre ancien restaurateur toujours aussi attaché à Kamouraska.

Aux 300 personnes qui se sont procuré les billets, et qui de cette manière nous encouragent à travailler pour la phase 2 de la réparation du Quai Taché, nous leur disons un merci sincère et leur souhaitons une très belle soirée!

Magdeleine M. Bossé, au nom de la Corporation du patrimoine maritime de Kamouraska



## Actualités

### NOUVELLE ÉQUIPE À LA CHOCOLATERIE LA FÉE GOURMANDE DE KAMOURASKA !

Eh oui, c'est fait ! La Fée Gourmande vient de recruter deux nouveaux employés! Il s'agit du récipiendaire du prestigieux « *Prix du plus beau chocolatier du monde 2016* ». Ce prix de beauté a été décerné plus tôt cette année par le très sérieux et respecté cercle des *Lapins artisans chocolatiers d'Europe* lors de l'événement annuel présenté dans la ville de *Humjaimel'tckokoläten*, près de Munich. Mieux connu sous le nom de « *Pirate Captain Poups* », ce chocolatier a quitté la France pour élire domicile à Kamouraska. Lors d'une récente entrevue accordée au journal « *Je mange juste du chocolat!* », Captain Poups a mentionné : « *J'en avais marre de tous ces paparazzis devant chez moi à Paris. C'est bien d'avoir gagné ce prix du plus beau chocolatier du monde, mais là, je préfère m'établir à Kamouraska pour vivre en tranquillité avec ma conjointe et mon fils. Faisant partie d'un des plus beaux villages du Québec, je me suis dit qu'à Kamouraska je passerais incognito à travers toutes ces beautés de la nature. Depuis mon arrivée le 29 février, c'est plutôt moi qui joue maintenant au paparazzi devant les spectacles naturels, entre l'hiver et le printemps, que l'on observe sur le quai de Kamouraska!* »



Ainsi, La Fée Gourmande a été active avant la date limite des transactions. Après avoir signé « *Captain Poups* » à 10 h, le 29 février à l'aéroport Jean-Lesage de Québec, La Fée Gourmande a signé le « *Lapin bionique et magique* » vers 13 h 30 le même jour dans le secteur de Montmagny. En effet, sur le chemin du retour de Québec avec « *Captain Poups* », La Fée Gourmande, prise dans une tempête, s'est retrouvée dans un banc de neige sur la 132 à la hauteur de l'Isle-aux-Grues. Heureusement se trouvait non loin de là le « *Lapin bionique et magique* » qui, drôle de hasard, était non seulement doté d'une force extraordinaire pour sortir la voiture de cette fâcheuse position, mais était aussi connu comme étant un chocolatier habile pour faire des moulages chocolatés.

La Fée Gourmande jouera donc au centre de ses nouveaux ailiers chocolatiers pour la fabrication de vos personnages kamouraskois préférés en chocolat, soit la Poule Langlais, la Vache Pelletier, le Homard Bernard, l'Étoile gourmande « *Kimperle* », les poissons Lauzier, Ouellet, Madore et Ancil ainsi que les trios de sardine !

**Café·Bistro**

*De la Fête Nationale à la Fête du Travail*  
Tous les jours entre 10h-21h

*Mai-juin-septembre-octobre*  
Jeudi au samedi 11h-21h  
Dimanche 11h-16h

76, avenue Morel, G0L 1M0 | (418) 308-0739  
suivez nous sur: [www.facebook.com/CoteEstaKamouraska](http://www.facebook.com/CoteEstaKamouraska)  
[cote\\_est@hotmail.fr](mailto:cote_est@hotmail.fr) | [www.cote-est-a-kamouraska.com](http://www.cote-est-a-kamouraska.com)

**Le fil bleu**  
BOUTIQUE DE MÉTIERS D'ART

Plus de 40 artisans du Bas-St-Laurent

76, avenue Morel, G0L 1M0 | (418) 308-0739  
[info@lefilbleu.ca](mailto:info@lefilbleu.ca) • [www.lefilbleu.ca](http://www.lefilbleu.ca)

## Actualités

### INAUGURATION DU PREMIER SENTIER ÉQUESTRE DU KAMOURASKA

Le 13 février dernier, à Mont-Carmel, une vingtaine de personnes ont assisté, grâce au Club des randonneurs équestres, à l'inauguration du premier sentier équestre du Kamouraska.

Ce sentier, d'une longueur de 14 kilomètres, débute au Rang 5 de Mont-Carmel et se termine au Club de ski de fond Bonne Entente de Saint-Philippe-de-Néri. Les propriétaires des terrains sur lesquels passe le sentier font partie de l'aventure et ont octroyé les droits de passage au Club. Déjà du travail a été fait sur les sentiers et d'autres seront développés prochainement. Ces sentiers peuvent être utilisés pendant les quatre saisons.

M. Michel Lavoie, président de ce Club, est heureux de faire découvrir les beautés du Kamouraska car «*grâce au sentier, nous désirons aussi développer des points de vue grandioses pour admirer la splendeur du territoire.*» Ce sentier est accessible aux membres du club, qui peuvent le devenir en allant sur la page Facebook du Club des randonneurs équestres du doux pays de Kamouraska.

Information : Michel Lavoie, président michellavoie56@hotmail.com



Virginie Vachon, Michel Lavoie, Denis Lévesque, Yvan Lévesque, Yves Lavoie et Dominique Morin. Crédit photo : Mireille Sénéchal



• Pour le choix • Pour le prix  
Et surtout pour le service

Voir notre inventaire sur  
[kamouraskachrysler.com](http://kamouraskachrysler.com)

**Heures d'ouverture:**  
du lundi au vendredi  
département pièces et services: 8h00 à minuit  
département des ventes: 8h00 à 21h00

[Kamouraskachrysler.com](http://Kamouraskachrysler.com)



**Vous êtes importants pour nous.**

## Actualités

### Inscription au terrain de jeux et au soccer



Chers parents,

Cette année encore, la Municipalité de Kamouraska déploie les efforts pour mettre sur pied un terrain de jeux. Renommé pour son dynamisme et soucieux de satisfaire les jeunes en leur offrant un environnement sécuritaire et éducatif, le terrain de jeux de Kamouraska est l'endroit idéal profiter au maximum des vacances estivales!

La formule retenue cette année est la suivante :

| <b>Date d'ouverture : 27 juin au 19 août</b>                     |       |                            |       |
|------------------------------------------------------------------|-------|----------------------------|-------|
| <b>Heure d'ouverture : du lundi au vendredi, de 8h00 à 17h15</b> |       |                            |       |
| <b>Coût :</b>                                                    |       |                            |       |
| Résident de Kamouraska                                           |       | Non-résident de Kamouraska |       |
| 1 enfant                                                         | 175\$ | 1 enfant                   | 225\$ |
| 2 enfants                                                        | 275\$ | 2 enfants                  | 325\$ |
| 3 enfants                                                        | 350\$ | 3 enfants                  | 450\$ |
| Enfant additionnel                                               | 75\$  | Enfant additionnel         | 100\$ |
| 1 journée                                                        | 10\$  | 1 journée                  | 15\$  |

Vous pouvez envoyer votre formulaire d'inscription par courriel, par courrier ou en personne jusqu'au **8 avril 2016** au bureau municipal (67, avenue Morel). Le paiement peut se faire en argent comptant ou par chèque à l'ordre de *Municipalité de Kamouraska* au montant qui vous concerne.

La programmation n'est pas encore déterminée, mais nous désirons faire une sortie hebdomadaire, dans le Kamouraska autant que possible! Il y aura des semaines thématiques ayant pour but de dynamiser le terrain de jeux!

Renseignements : Benoit Randall 418 492-6523 poste 3 ou [developpement@kamouraska.ca](mailto:developpement@kamouraska.ca)

### Période d'inscription pour le soccer à Kamouraska - été 2016



#### Coût des inscriptions

**Nouveauté cette année : nous offrons un camp d'entraînement pour les 6 ans et plus!**  
**Vos jeunes seront en forme pour débiter la saison!**

|               | Camp d'entraînement<br>(16 mai au 10 juin) | Saison<br>(13 juin au 19 août) | Dépôt obligatoire pour<br>l'équipement |
|---------------|--------------------------------------------|--------------------------------|----------------------------------------|
| 3-5 ans       | N/A                                        | 25\$                           | 25\$                                   |
| 6 ans et plus | 15\$                                       | 40\$                           |                                        |

L'horaire des pratiques et des parties vous sera transmis lorsqu'il sera définitif. Néanmoins, il devrait y avoir du soccer deux soirs par semaine. Vous pouvez envoyer votre formulaire d'inscription par courriel, par courrier ou en personne jusqu'au **8 avril 2016** au bureau municipal (67, avenue Morel). Le paiement peut se faire en argent comptant ou par chèque à l'ordre de *Municipalité de Kamouraska* au montant qui vous concerne.

**Veillez prendre note que l'uniforme vous sera remis le vendredi et samedi, 22 et 23 avril, directement chez Mylène Bourques, la responsable de l'équipe de soccer. Le montant du dépôt vous sera remboursé à la fin de la saison, lors du retour de l'équipement.**

Renseignements : Benoit Randall ou Mylène Bourques 418 492-9089 ou [m.bourques@videotron.ca](mailto:m.bourques@videotron.ca)

## Chronique juridique

### Les vices cachés et l'inspection pré-achat

En tant que vendeurs, les gens croient souvent qu'ils seront tenus d'indemniser leur acheteur suite à un recours en vices cachés seulement s'ils connaissaient l'existence de la problématique au moment de la vente. Cette croyance est fautive.

En effet, un vendeur pourrait être tenu d'indemniser son acheteur même s'il ne connaissait pas le vice qui affecte l'immeuble. Il convient de résumer brièvement les critères qui devront être prouvés par un acheteur pour démontrer l'existence d'un vice caché. Les conditions sont :

1- Que le vice est grave et que si l'acheteur avait connu l'existence du vice il n'aurait pas acheté le bien ou il l'aurait acheté, mais à un moindre prix;

2- Que le vice était inconnu de l'acheteur au moment de l'achat;

3- Que le vice existait déjà au moment de l'achat;

4- Que la problématique n'était pas apparente au moment de l'achat.

Il y avait auparavant une controverse quant à savoir s'il était indispensable pour un acheteur de faire inspecter un bien par un expert afin de pouvoir exercer un recours en vices cachés contre son vendeur. Depuis 1994, le législateur a mis fin à cette controverse en précisant expressément dans la loi qu'il n'est pas obligatoire pour un acheteur d'avoir recours à un expert pour examiner le bien avant de l'acheter. Un vice apparent est celui qui peut être constaté par un acheteur prudent et diligent sans avoir besoin de recourir à un expert. Ainsi, l'absence

d'expert ne rend pas irrecevable le recours de l'acheteur.

L'acheteur doit toutefois être prudent et une inspection par un expert pourrait lui éviter de faire un achat qu'il pourrait amèrement regretter. L'expert ne verra pas les vices vraiment cachés, mais il est possible qu'il puisse apercevoir certaines manifestations du vice alors que l'acheteur ne les auraient pas aperçus. Par conséquent, il est fortement recommandé de mandater les services d'un inspecteur avant l'achat, ce qui peut éviter d'avoir à recourir aux services d'un avocat.

Mélyssa T. Blais, avocate



*Ouverture d'un bureau à  
La Pocatière pour nous rapprocher  
de notre clientèle de la MRC  
de Kamouraska !*

Consultez nos chroniques sur notre site web  
[avocats-montmagny.com](http://avocats-montmagny.com)



**LEMIEUX PARENT THÉBERGE**  
— AVOCATS S.N. —

TÉL.: 418 371-3114

708, 4<sup>e</sup> AVENUE, BUREAU 104, LA POCATIÈRE

Me Lemieux Me T. Blais Me Boillard Me Bouffard Me Paradis Me Labrie Me Théberge

*Nous avons ce qu'il vous faut, une équipe !*

## Socio-culturel



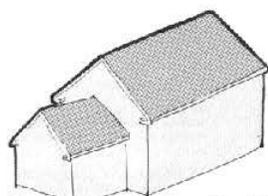
### INFO- PATRIMOINE *Les agrandissements*

par Jeanne Maguire

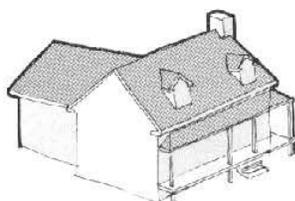
Un agrandissement est un investissement important qui mérite d'être planifié car s'il est bien fait, il augmente la valeur de la propriété et facilite sa revente. Voici quelques conseils à respecter :

- En général, l'agrandissement est situé à l'arrière ou sur les côtés.
- Il reprend les mêmes proportions que la maison (en prévoyant un léger retrait) et les mêmes matériaux de recouvrement.
- La pente du toit doit rappeler la pente originale et il doit y avoir un écart au niveau des sommets.
- La forme et le rythme des portes et fenêtres sont semblables à ceux du bâtiment d'origine.
- On doit reproduire les mêmes détails architecturaux.
- L'agrandissement doit donner l'impression de faire partie du bâtiment original.

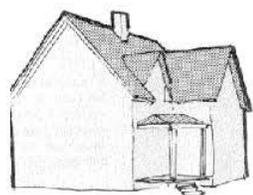
Les exemples suivants montrent quelques modèles d'agrandissements traditionnels:



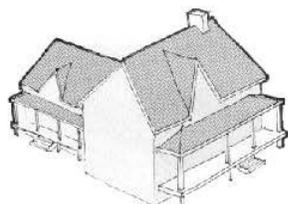
Agrandissement sur le côté



Agrandissement à l'arrière



Agrandissement à l'avant



Agrandissement à l'arrière avec galerie

N'hésitez pas à nous consulter nous pourrons vous référer des personnes compétentes pour réaliser vos plans.



Pour informations Jeanne Maguire TEL: 492-1660 poste 242 ou courriel: [vvap.mrc@kamouraska.com](mailto:vvap.mrc@kamouraska.com)

Source : Construire et rénover en milieu ancien, MRC Memphrémagog

### Un petit mot de la biblio ...

La bibliothèque tient à vous rappeler les nombreuses possibilités que vous offre la carte de membre...

En plus de pouvoir emprunter jusqu'à trois volumes (incluant une nouveauté) et trois périodiques pour une durée de quatre semaines, votre carte de membre vous permet également d'emprunter des livres numériques, par le biais du Réseau biblio du Bas-St-Laurent. Vous pourrez constater la grande variété disponible et l'arrivée fréquente de nouveautés.

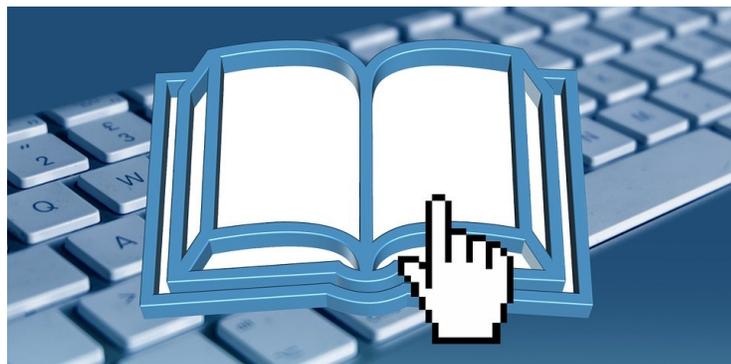
En effet, en vous rendant au [www.reseaubibliobsl.qc.ca](http://www.reseaubibliobsl.qc.ca), vous aurez accès aux prêts numériques, ainsi qu'à de l'aide étape par étape au besoin. Il vous suffit pour vous inscrire, d'avoir votre carte de membre en votre possession (votre NIP par défaut étant les 4 derniers chiffres de votre numéro de membre, inscrits sur votre carte).

En naviguant sur le site du Réseau biblio du Bas-St-Laurent, vous aurez également accès au catalogue Simba, par l'entremise duquel vous pourrez consulter la collection locale de notre bibliothèque (en choisissant 022 - Kamouraska dans la barre de défilement des bibliothèques).

Un autre avantage à ne pas négliger est la possibilité de renouveler vos prêts par internet. Toujours en passant par le catalogue Simba, choisissez l'onglet Mon dossier. De cette façon, vous aurez accès aux prêts actifs et aux renouvellements disponibles sur votre carte.

Pour ceux qui ont adopté la lecture sur une tablette ou une liseuse, ce sont des informations très importantes à prendre en compte car tous ces services sont gratuits. Si vous n'êtes pas membre de notre bibliothèque, passez sur les heures d'ouverture (mardi de 14h à 15h, jeudi de 19h à 20h et dimanche de 10h à 11h) et il nous fera un plaisir de vous inscrire. Bonne lecture!

Cynthia Bélisle, présidente du comité de la bibliothèque



## Socio-culturel

### Les activités hivernales à Kamouraska, un franc succès!

Grâce à la participation des bénévoles du comité Famille, les citoyens de Kamouraska ont su profiter des plaisirs hivernaux cette année! Outre la sortie en raquette à la pleine lune du mois de janvier dernier, la fête de l'hiver du 28 février a attiré plusieurs dizaines de personnes! Plusieurs activités extérieures étaient

prévues; glissade, patin, soccer sur glace, tire sur neige et petit feu pour se réchauffer! Les activités se sont ajustés en fonction de la température! Ce fut un franc succès. Merci au comité organisateur et à tous les participants.

### Camp de jour artistique au Centre d'art

La municipalité et le centre d'art se sont associés pour offrir un camp de jour artistique aux jeunes du Kamouraska.

Ce camp de jour a permis aux jeunes de découvrir deux pratiques artistiques originales, le land art et l'animation cinématographique «image par image», d'en connaître les techniques et de les mettre en application dans une création collective. Accompagnés des artistes professionnels Frédéric Lebrasseur (animation) et François Bourdeau (land art), les participants ont produits un court-métrage et une œuvre éphémère extérieure. Le court métrage est disponible sur Youtube (écrire: manger ou bien manger? Centre d'art de Kamouraska). Une vingtaine de jeunes ont participé au camp de jour!



Exemple de land art! La photo a été prise derrière la patinoire et les enfants sont couchés sur le terrain de soccer.

### SOIRÉE DE LA FONDATION HÉRITAGE 2000

Les amateurs de musique rétro sont invités à la soirée du samedi 14 mai, 20h00, à l'hôtel Universel de Rivière-du-Loup. Cette soirée est au profit de la fondation Héritage 2000. La fondation permet la création d'entreprise par les jeunes de 18-34 ans. Les billets sont en vente au coût de 20\$ au 418 492-2984. Pour plus d'information, contactez Anne-Marie Lorent 418 498-3373.



NOUVEAU • NOUVEAU • NOUVEAU

### Clinique de passeports

Une initiative de Bernard Généreux

Député fédéral de Montmagny-L'Islet-Kamouraska-Rivière-du-Loup

Jeudi 28 avril 2016 de 16h à 20h

Hôtel Lévesque Best Western Plus  
171, rue Fraser Rivière-du-Loup  
Salle Lucien Lévesque

Informez-vous !

418-868-1280  
bernard.generoux.c2a@parl.gc.ca



ASSEMBLÉE NATIONALE  
QUÉBEC

**Norbert Morin**  
Député Côte-du-Sud  
418 492-7730  
1 866 774-1893  
nmorin-cds@assnat.qc.ca

## Socio-culturel

### Le Centre d'art de Kamouraska dévoile sa programmation 2016

Photographies, installations, sculptures, œuvres picturales, métiers d'art, paysages, enfance, anatomies, expositions extérieures partout au Kamouraska, colloque, activités de découverte et de médiation artistique : la programmation 2016 du Centre d'art de Kamouraska sera audacieuse, ludique et...scientifique! Explorant une diversité de disciplines artistiques, les activités du Centre d'art permettront de découvrir le travail et les œuvres d'une quarantaine d'artistes en provenance des quatre coins du Québec.

#### Expositions et événements à venir

**MOI À L'ŒUVRE III** – du 2 au 24 avril

Josée Bourgoïn | Fernande Forest | Amélie Pellerin

Parcours artistique jeune public témoignant de la rencontre entre enfance et création, cette exposition met en scène des œuvres résultant d'une étroite collaboration entre trois artistes visuelles et plus de 200 enfants, rencontrés dans le cadre de notre programme d'éducation artistique.

**ESPACES ÉLÉMENTAIRES** – du 29 avril au 12 juin

Stéphanie Beaulieu | Marie-Claude Hamel

Deux corpus inspirés de la collecte et de la recherche scientifique proposent une incursion dans des espaces fragmentés, construits et conçus à même notre propre relation au territoire.

**INNOVATION MÉTIERS D'ART - MICROCOSME** – du 29 avril au 12 juin

Annette Albert | Eruoma Awashish | Sylvie Bernard | Josée Bourgoïn | Sarah Cleary | Josée Desjardins | Marcel Dominique | Emmanuel Guy | Marius Harton | Ito Laïla Le François | Manon Lortie | Teharihulen Michel Savard | Jacques Newashish | Virginia Pésémapéo et Bordeleau

Projet de création jumelant des artistes bas-laurentiens et

des artistes de communautés autochtones, *Microcosme* est une invitation à l'innovation et au dépassement de soi qui renouvelle notre interprétation du monde. *Microcosme* est une initiative de la corporation Métiers d'art / Bas-Saint-Laurent.

#### Autres activités et services

La **boutique** du Centre d'art fera peau neuve ce printemps. Entièrement réaménagée, avec de nouveaux artistes représentés et des items promotionnels originaux, nul doute qu'elle deviendra rapidement un lieu de prédilection pour dénicher un cadeau artistique à offrir ou à s'offrir!

La **campagne annuelle de financement** bat son plein dès maintenant! Des activités-bénéfice sont prévues tout au long de l'année, dont le très populaire *Bières et fromages*, le gourmand *Méchoui-bénéfice* ainsi que la fort attendue vente aux enchères estivale.

Le Centre d'art a bonifié son **offre de services** et propose maintenant des tarifs préférentiels aux membres qui souhaitent louer des espaces ou faire appel à l'expertise de l'équipe dans la gestion de projets artistiques et culturels (support technique, aide à la rédaction de demandes de bourses, révision de textes, consultation, etc.).

Pour informations : Ève Simard | 418 492-9458 | [info@kamouraska.org](mailto:info@kamouraska.org)



**CENTRE D'ART  
DE KAMOURASKA**

Centre  
**CHIROPRA TIQUE**  
Kamouraska



D<sup>re</sup> Édith Lebel - D<sup>re</sup> Judith Lilley  
Chiropraticiennes  
179 route 230 Ouest, La Pocatière | 418 856-4120  
MEMBRES DE L'ORDRE DES CHIROPRA TIENS DU QUÉBEC



**400, Chapleau  
Saint-Pascal (QC)  
G0L 3Y0**  
tél. : (418) 492-2902  
télé. : (418) 492-7566  
courriel : [iga08595andre.tanguay@sobeys.com](mailto:iga08595andre.tanguay@sobeys.com)

**André Tanguay**  
Propriétaire

## LA MAISON DE LA FAMILLE DU KAMOURASKA

580-C, rue Côté, Saint-Pascal

Toutes les activités sont gratuites. Inscription obligatoire :  
Marie-Pier Dumais, TES 492-5993 poste103



**PARENTS EN FORME** : Période d'exercices adaptés pour nouvelles mamans et femmes enceintes. Les papas sont les bienvenus. Saint-Pascal, mardi le 12 avril et mercredi le 27 avril de 13h30 à 15 h, au Centre Robert Côté. Saint-Pascal, mercredi le 18 mai et mardi le 24 mai de 13h30 à 15 h, au Centre Robert Côté.

**ÉVEIL À LA DANSE** : Madame Ariane Fortin vous propose deux ateliers d'éveil à la danse pour les enfants de 3 à 5 ans qui fera vivre une belle expérience à vos futurs danseurs. Saint-Pascal, mercredi les 6 et 27 avril de 9h30 à 10h30, à la Salle Ernest-Ouellet, Centre Robert-Côté.

**L'HEURE DU DODO ET DES REPAS... UN VRAI CASSE-TÊTE!** Comme parent, on voudrait tous répondre le mieux possible aux besoins de nos enfants. Une occasion pour s'informer et échanger entre parents sur ces situations vécues pendant la petite enfance qui sont particulièrement difficiles. La Pocatière, mercredi le 13 avril de 13h30 à 15 h à la Salle Guimond de la Cathédrale.

**PURÉE POUR BÉBÉ** : Participez activement à la préparation des purées (viande, légume et fruit) et repartez avec une

portion de celles-ci. La Pocatière, vendredi le 15 avril de 9h15 à 11h30, à la Traversée : 1202, 4e avenue

**CAFÉ-CAUSERIE** : Un moment de discussion vous est offert pour vous chers parents. Il nous fera plaisir de vous offrir un café et d'échanger entre adultes sur divers sujets. Un moment à saisir pour sortir de la routine et rencontrer d'autres parents. Saint-Pascal, mardi le 26 avril de 13 h 30 à 15 h, à nos locaux.

**RACONTE-MOI UNE HISTOIRE!** La lecture est l'une des activités très agréables que les parents peuvent entreprendre avec leurs enfants. Il existe de multiples façons de tirer le meilleur parti de la lecture avec eux. Voici quelques conseils pour vous amuser ensemble et leur apprendre des choses la prochaine fois que vous tournerez ensemble les pages d'un livre. Vous et vos enfants pourrez également savourer la lecture de quelques contes. Saint-Pascal, mercredi le 11 mai à 13h30, à nos locaux.

**LES P'TITS RANDONNEURS** : Un avant-midi en famille où il sera possible d'explorer la nature dans les sentiers pédestres. Découvertes, activités et collation seront au rendez-vous. Mont-Carmel, samedi le 28 mai de 10 h à 11h30, au sentier culturel.

### PROGRAMMATION D'ACTIVITÉS DU PROJET PÈRES

Le Projet Pères se veut un outil de plus dans votre coffre pour vous aider dans le plus beau métier du monde : ÊTRE PAPA.

Le 10 avril, l'heure du conte pour les enfants 0-5 ans (détails à venir)

Le 23 avril, cuisine de saucisses maison à Kamouraska

Le 7 mai, bain libre pour les enfants 0-5 ans à La Pocatière

Le 21 mai, fabrication d'épées en mousse pour les 6 ans et plus à Saint-Joseph

Tu veux en savoir plus? Tu as des suggestions? Tu veux t'inscrire à notre liste d'envoi, contacte-moi, il me fera plaisir de t'informer!

L'inscription est obligatoire auprès de François Gérardin. Tél.: 492-5993 poste 107 ou [mfkprojetperes@videotron.ca](mailto:mfkprojetperes@videotron.ca)

## Centre Santé La Grand Voile

Beau temps, mauvais temps, une évasion régénératrice.  
Des soins personnalisés, massothérapie, bain et enveloppement.

Solarium, salon et terrasse. Le fleuve à vos pieds.

UN BIEN-ÊTRE ASSURÉ

168, avenue Morel, Kamouraska/418 492-2539/[www.lagrandvoile.ca](http://www.lagrandvoile.ca)



## Conseil municipal de Kamouraska



### Résumé du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du 7 février 2016

Sous la présidence du maire, monsieur Richard Préfontaine, la réunion est ouverte ; tous les membres du conseil sont présents.

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-01 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2015.06 PAR L'AJOUT DE L'ARTICLE 3 - «COMPOSITION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)**

ATTENDU QUE la municipalité de Kamouraska désire apporter une modification au règlement numéro 2015.06 afin d'y ajouter un alinéa (article 3) précisant le remplacement d'un représentant municipal au conseil d'administration du Comité Consultatif d'Urbanisme; ATTENDU QU'UN avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 11 janvier 2016 par Pascal Morneau, conseiller municipal ; EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Pascal Morneau APPUYÉ PAR Michel Dion et résolu unanimement que le règlement suivant portant le numéro 2016-01 est adopté ; ARTICLE 1 Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.

ARTICLE 2 Le comité est composé de deux (2) membres du conseil et de trois (3) résidents de la municipalité. Ces personnes sont nommées par résolution. Le quorum est fixé à trois (3) membres. ARTICLE 3 Un membre représentant du conseil municipal qui est absent lors d'une réunion peut se faire remplacer par un autre élu. ARTICLE 4 Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi. ADOPTÉ À KAMOURASKA, CE 8e JOUR DU MOIS DE FÉVRIER 2016.

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE la Municipalité de Kamouraska demande au gouvernement canadien de prévoir des programmes d'aides financières afin de permettre aux milieux ruraux de régler la problématique de la téléphonie sans fil ; QUE le ministre de l'Industrie de faire un suivi pressant

sur cet enjeu qui concerne, tout l'Est du Québec ; QUE le CRTC d'exerce toutes les pressions nécessaires auprès de l'industrie pour qu'il trouve une solution aux divers problèmes de couverture sans fil de notre circonscription ; QU'UNE rencontre formelle ait lieu avec le président et premier dirigeant de l'Association canadienne des télécommunications sans fil par le biais de notre député Bernard Généreux et de nos préfets, pour entamer des discussions auprès des membres de l'industrie visée sur notre territoire, pour trouver des solutions concrètes pour résoudre le problème de couverture ; QU'UNE rencontre formelle avec des représentants des entreprises touchées, les représentants des quatre MRC ainsi qu'un représentant du Comité pour le service cellulaire équitable de l'Islet ait lieu lors d'un forum organisé dans la circonscription avec la participation des municipalités qui vivent la problématique de couverture téléphonique pour trouver des solutions à long terme ; QUE la présente résolution soit adoptée et envoyée au député fédéral de Montmagny-L'Islet-Kamouraska-Rivière-du-loup, monsieur Bernard Généreux, au président du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, monsieur Jean-Pierre Blais, au président et premier dirigeant de l'Association canadienne des télécommunications sans fil M. Bernard Lord, ainsi qu'au ministre d'Industrie du Canada, l'honorable Navdeep Bain.

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE la Municipalité de Kamouraska mandate monsieur Jules Lévesque, arpenteur-géomètre, à procéder à un certificat d'arpentage visant l'acquisition d'une servitude pour la construction d'une citerne-incendie sur une partie du lot 4 006 934, appartenant à la Ferme JYM Inc. sise au 357, Rang du Cap à Kamouraska, si le tout est conforme

à la construction d'une citerne ou si non-conforme, à un autre endroit désigné par la municipalité.

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE la Municipalité de Kamouraska mandate monsieur Claude Gagnon, notaire, à procéder à la préparation d'un contrat visant l'acquisition d'une servitude pour la construction d'une citerne-incendie sur une partie du lot 4 006 934, appartenant à la Ferme JYM Inc. sise au 357, Rang du Cap à Kamouraska, si le tout est conforme à la construction d'une citerne ou si non-conforme, à un autre endroit désigné par la municipalité.

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE la Municipalité de Kamouraska mandate monsieur Donald Guy, Inspecteur régional à la MRC de Kamouraska, à procéder à la préparation d'une demande d'autorisation à des fins autre que l'agriculture qui sera transmise à la CPTAQ portant sur l'acquisition d'une servitude pour la construction d'une citerne-incendie sur une partie du lot 4 006 934, appartenant à la Ferme JYM Inc. sise au 357, Rang du Cap à Kamouraska si le tout est conforme à la construction d'une citerne ou si non-conforme, à un autre endroit désigné par la municipalité.

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE la Municipalité de Kamouraska autorise la directrice générale à procéder au transfert d'un montant de 4 500,00 \$ du surplus cumulé affecté (GL/55-99200 000) au 31 décembre 2015 en prévision des dépenses effectuées au projet accès au fleuve durant l'année 2015.

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE la Municipalité de Kamouraska mandate la firme de vérificateurs, Mallette S.E.N.C. à procéder à une vérification visant la reddition de comptes demandée par le Ministère des Transports pour l'année 2015 dans le cadre de la subvention versée annuellement visant l'amélioration du réseau routier municipal.

## Conseil municipal de Kamouraska



IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE la Municipalité de Kamouraska annule la résolution adoptée le 2 décembre 2015 portant le numéro 15-12-248. ; QUE cette résolution a été remplacée par le numéro : 16-01- 10 adoptée le 11 janvier 2016

### DOSSIER CCU

Les personnes intéressées à connaître les dossiers étudiés par le CCU peuvent consulter la version intégrale du procès-verbal sur le site internet de la municipalité ou sur place au bureau municipal.

### PÉRIODE DE QUESTIONS

-Suivi au dossier de mise aux normes de l'eau potable.

-Rencontre avec le C.A. du Musée Régional de Kamouraska.

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE la Municipalité de Kamouraska autorise la demande de monsieur Cédric Bouillon, responsable de l'activité «défi course à pied» qui se tiendra le 18 mai prochain afin d'amasser des fonds pour la recherche sur la fibrose kystique ; QUE soit autorisé le passage sur la route 132 (avenue Morel).

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE la Municipalité de Kamouraska autorise la directrice générale à assister à une formation à Rivière-du-Loup le 14 avril prochain sur la Gestion financière municipale : Bien gérer les différents outils. Coût : 339.18 \$ incluant les taxes applicables.

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE la Municipalité de Kamouraska appuie financièrement l'École Saint-Louis-de-Kamouraska

concernant l'activité de fin d'année. Contribution financière : 200.00 \$

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE la Municipalité de Kamouraska contribuera financièrement, comme par les années passées, au soutien du Symposium de peinture du Kamouraska.

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE la Municipalité de Kamouraska procède à l'achat d'une génératrice mobile, usagée, 600 V, incluant la remorque et le transformateur. Coût : 11 497.50 \$ (taxes incluses). Transport au frais de la Municipalité.

### PÉRIODE DE QUESTIONS

-Question sur l'achat d'une génératrice usagée.

### LEVÉE DE LA SÉANCE

## Résumé du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du 7 mars 2016

Sous la présidence du maire, monsieur Richard Préfontaine, la réunion est ouverte ; tous les membres du conseil sont présents.

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE la Municipalité de Kamouraska accepte le rapport financier déposé par madame Valérie Mailloux de la Firme Mallette applicable à l'année 2015.

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE la Municipalité de Kamouraska renouvelle le mandat de vérification comptable pour l'année 2016 de Mallette S.E.N.C.R.L.

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE la Municipalité de Kamouraska approuve la liste officielle des personnes endettées envers la municipalité pour non-paiement de taxes déposée par madame Mychelle Lévesque, directrice générale et secrétaire-trésorière ; QUE, suite à cette approbation, la municipalité de Kamouraska autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à déposer officiellement cette liste à la MRC de Kamouraska pour vente des immeubles pour non-paiement de taxes foncières.

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE la Municipalité de Kamouraska demande au Ministère des

Transports du Québec : de lui accorder les permissions de voirie au cours de l'année 2016 et qu'elle autorise le Responsable des Travaux Publics, monsieur Jérôme Drapeau, à signer les permis.

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE la Municipalité de Kamouraska dépose une demande d'aide financière de 100 000,00 \$ au député de la Côte-du-Sud, monsieur Norbert Morin, applicable à l'année financière 2016 visant des travaux d'amélioration du réseau routier local de la municipalité.

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE la Municipalité de Kamouraska municipalité autorise la directrice générale à procéder à une demande de soumissions sur invitation ou par soumissions publiques visant la construction d'une citerne-incendie et ce, après vérification des coûts estimés avec le Service Incendie de Ville Saint-Pascal.

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE la Municipalité de Kamouraska approuve les données fournies au rapport annuel 2015 du Plan de mise-en-œuvre (PMO) pour une transmission à la MRC de Kamouraska.

### DOSSIER CCU

Les personnes intéressées à connaître les

dossiers étudiés par le CCU peuvent consulter la version intégrale du procès-verbal sur le site internet de la municipalité ou sur place au bureau municipal.

### INFORMATIONS DU MAIRE

Suivi au dossier du contrat avec madame Marie-Claude Alexandre (acquisition de parties de terrain des nouveaux puits).

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE la Municipalité de Kamouraska accepte la proposition d'honoraires professionnels déposée par monsieur Alfred Pelletier, architecte, visant des travaux d'amélioration des bureaux municipaux situés au Centre communautaire de Kamouraska. Honoraires demandés : 5 000.00 \$ + taxes.

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE la Municipalité de Kamouraska exprime à la MRC son grand étonnement de devoir payer pour la production de tels plans (concernant le dossier « Ligne des hautes eaux »).

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE la Municipalité de Kamouraska encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE la Municipalité de

## Conseil municipal de Kamouraska



Kamouraska appuie financièrement le Baseball mineur de

Saint-Pascal pour un montant de : 25,00 \$ dans la catégorie bronze.

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE la Municipalité de Kamouraska renouvelle sa carte de membre 2016 à Action-Chômage Kamouraska. Coût : 50.00 \$

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE la Municipalité de Kamouraska demande à la MRC de Kamouraska de nommer monsieur Jérôme Drapeau, responsable des Travaux Publics comme personne désignée (en matière de gestion des cours d'eau). Une fois nommée par la MRC, cette personne sera en mesure d'agir, dans les limites de sa municipalité, au nom de la MRC, pour le démantèlement d'embâcle et pour l'enlèvement d'obstructions causant une menace immédiate ou imminente aux personnes ou aux biens.

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE la Municipalité de Kamouraska appuie la campagne de financement de l'Association forestière bas-laurentienne pour l'année 2016 par

l'adhésion à l'organisme. Coût : 65.00 \$.

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE la Municipalité de Kamouraska autorise le passage du Défi-Vélo «Fondation des soins palliatifs André Côté» le 2 juillet prochain sur les routes empruntées par le circuit cycliste ; QUE la municipalité offre, à titre gratuit, les services d'une camionnette avec gyrophares et d'un chauffeur pour la réalisation de l'activité.

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE la Municipalité de Kamouraska demande au gouvernement de mettre de côté le Rapport de Florent Gagné intitulé « POUR UNE INDUSTRIE ACÉRICOLE FORTE ET COMPÉTITIVE » et de laisser le soin aux acteurs crédibles de la filière acéricole québécoise de poursuivre l'amélioration des piliers du système actuel de mise en marché du sirop d'érable québécois dont le contingentement acéricole, l'Agence de vente et la réserve stratégique de sirop d'érable.

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE la Municipalité de Kamouraska appuie financièrement pour

un montant de 25,00 \$ afin de contribuer à la mise en place du 50e colloque qui se tiendra au Camp musical de Saint-Alexandre le mardi 17 mai 2016.

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE la Municipalité de Kamouraska autorise la directrice générale, madame Mychelle Lévesque, à demander une augmentation de la limite de crédit de la carte Visa Desjardins qui passerait de 1 000,00 \$ à 5 000,00 \$.

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE la Municipalité de Kamouraska autorise la directrice générale à procéder à un transfert d'un montant de 47 520.14 \$ du surplus accumulé non-affecté au surplus aqueduc-égouts applicable à l'année 2015.

### PÉRIODE DE QUESTIONS

-Ligne des hautes eaux (Route du Cap Taché).

-Propriétaires sur l'avenue Leblanc vs la ligne des hautes marées.

LEVÉE DE LA SÉANCE



- ✓ Accessible à toute la population du Kamouraska
- ✓ Service offert en tout temps et sur demande
- ✓ Coût résidentiel: 15,00\$ par étage, certaines conditions s'appliquent
- ✓ Également disponible aux entreprises

## GRAND MÉNAGE DU PRINTEMPS

### BESOIN D'UN P'TIT COUP DE POUCE?

Grand ménage offert à toute la population de Kamouraska

- Personnel expérimenté et responsable
- Coût abordable et programme d'aide financière disponible
- Crédit d'impôt pour les personnes âgées de 70 ans et plus

Services Kam-Aide inc. vous simplifie la vie !

Services Kam-Aide inc.  
(418) 856-5636  
www.kamaide.com



ACTIVITÉS AU CENTRE-FEMMES

LA PASSERELLE DU KAMOURASKA



Atelier « **Semons nos fines herbes en boîte** », jeudi le 14 avril à 13h30. Cette activité aura lieu aux serres Aux Jardins de Cécile, coût à prévoir.

**Une p'tite jasette!** Venez jaser d'un sujet d'actualité avec Annick Mercier, l'agente socio-politique. L'activité aura lieu mardi le 19 avril à 13h30. Visitez notre site web ou la page Facebook pour connaître le sujet.

Une **Chronique Toast et Café** ayant pour sujet « *Quand les bleus me pognent* », aura lieu jeudi le 28 avril à 9h00. Elle sera animée par l'Association canadienne pour la santé mentale du Bas-du-Fleuve.

À l'occasion de la **Journée sans diète**, l'équipe du Centre-Femmes La Passerelle est heureuse de vous inviter à visionner un film (comédie) jeudi le 5 mai à 13h30. Grignotines incluses!

Un **Café-bricole** aura lieu au Centre-Femmes, jeudi le 12 mai en avant-midi à 9h30 et un autre en après-midi à 13h30. Venez bricoler et échanger! Inscrivez-vous avant le 10 mai au 418 492-1449.

**Une p'tite jasette!** « Partage de recettes à petits prix ». L'activité aura lieu mardi le 17 mai à 13h30.

Une **Chronique Toast et Café** aura lieu jeudi le 26 mai à 9h00. Elle aura pour sujet « *Les 5 blessures qui empêchent d'être soi-même* ». Avez-vous parfois l'impression de tourner en rond dans votre cheminement personnel ?

Ces activités se dérouleront au Centre-Femmes La Passerelle au 710 rue Taché à St-Pascal, sauf celle du 14 avril. Inscrivez-vous au 418 492-1449. [www.lapasserelledukamouraska.org](http://www.lapasserelledukamouraska.org)

Écocentres  
MRC de Kamouraska

# OUVERTURE SEMAINE DU 18 AVRIL

Surveillez votre journal local pour plus de détails

☒ Saint-Denis      ☒ Saint-André  
☒ Saint-Philippe-de-Néri      ☒ Saint-Pascal/Saint-Bruno  
☒ Mont-Carmel      ☒ Kamouraska      ☒ Saint-Germain

## Mieux se connaître, pour mieux avancer.

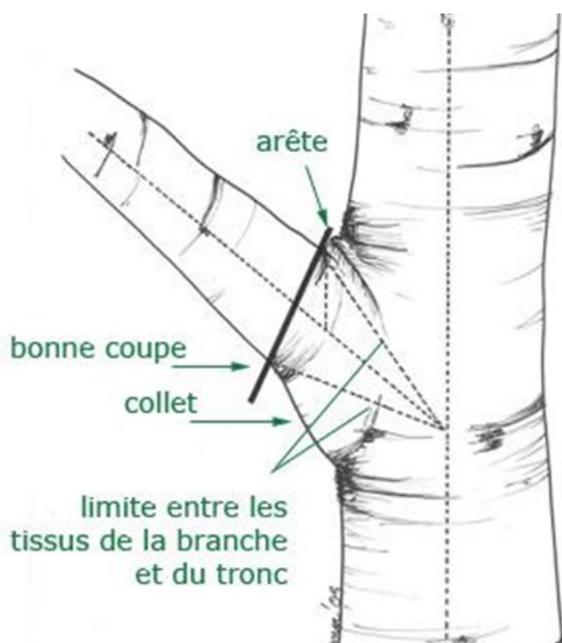
☒ Desjardins  
Caisse du Centre de Kamouraska

## LA TAILLE DES ARBRES

Ce sera bientôt le temps de penser à la taille de vos arbres. Le temps aussi d'éliminer les branches brisées ou mortes et les chicots. Il est cependant important de bien le faire. Une taille mal exécutée peut causer des dommages et nuire à l'arbre. Voici quelques conseils tirés du volume « Entretien et taille des jeunes arbres au Québec ».

Une taille bien exécutée assure la cicatrisation rapide de la blessure de coupe. C'est la caractéristique même d'une bonne taille. Pour réaliser une belle coupe, il faut d'abord comprendre sept points essentiels :

1. La taille doit se faire suffisamment tôt dans la vie de l'arbre, de manière à éviter le plus possible la coupe de branches de plus de 5 cm de diamètre. Plus la blessure est petite, plus elle cicatrisera rapidement.
2. La coupe d'une branche doit être pratiquée au bon endroit. Elle ne doit pas être faite trop près du tronc, mais à une faible distance du tronc de manière à préserver le **collet** et l'**arête** de l'écorce. Le collet est le renflement situé à la base de chaque branche. Il doit être préservé car il contient les tissus actifs de protection de la branche qui contribuent à la cicatrisation. En observant attentivement la jonction de la branche et du tronc, on remarque sur l'écorce une ride appelée **arête**. La direction de l'arête indique l'angle de pénétration de la branche dans le tronc.



Source de l'illustration : [espacepourelavie.ca/techniques-de-coupe](http://espacepourelavie.ca/techniques-de-coupe)

3. Il faut couper avec soin. Une coupe de qualité diminue les dépôts de spores de champignons pathogènes et élimine le danger de stagnation de l'eau de pluie sur la blessure. La coupe doit être nette, précise, lisse et légèrement oblique. On doit aussi éviter d'arracher ou d'écraser les tissus de l'arbre.
4. Il est important d'utiliser de bons outils, bien affûtés. Des outils en mauvais état peuvent déchirer l'écorce et favoriser la propagation des spores de champignons dans le tronc.
5. Bien choisir la période de taille appropriée à chaque essence dans le but de favoriser la guérison rapide de la plaie.
6. Plus un arbre est vigoureux, plus rapidement il guérit de ses blessures de taille. Soyez attentifs au pourcentage de branches enlevées en une seule opération. Si on doit pratiquer une taille plus sévère, on procède alors par étapes et on échelonne le travail sur plus d'une année. Une fertilisation appropriée et un bon contrôle des insectes et maladies sont alors nécessaires.
7. Il faut favoriser la formation du cal cicatriciel. La cicatrisation se fait en deux étapes distinctes. Dans un premier temps les tissus de l'aubier se dessèchent au niveau du collet de la branche et produisent des substances qui lui permettent de résister à l'invasion des champignons pathogènes. Ensuite, il se forme des substances qui obstruent les vaisseaux qui transportent la sève, retardant ainsi la contamination du bois, ce qui laisse le temps au cal cicatriciel de recouvrir la blessure.

De manière générale, chez les jeunes arbres à croissance active, une taille effectuée selon les techniques reconnues et des coupes bien faites rendent inutile l'application de produits de recouvrement des blessures. Cependant, on peut, par mesure de sécurité, appliquer un fongicide sur des surfaces de coupes infectées par des champignons de carie.

### Coupe partielle d'une branche

La coupe partielle d'un rameau de 3 cm ou moins de diamètre se fait légèrement au-dessus d'un bourgeon latéral et est orientée du côté opposé à ce bourgeon, à un angle d'environ 30 degrés. Le bourgeon conservé remplit le rôle d'**appel de sève**.

## Divers

La coupe partielle d'une branche doit toujours être exécutée à l'aisselle d'une ramification afin qu'il y ait appel de sève. L'appel de sève idéal est égal au diamètre de la branche enlevée. L'appel de sève doit mesurer au moins le tiers du diamètre de la branche enlevée. Par exemple, si la branche enlevée à 6 cm de diamètre, l'appel de sève doit avoir au moins 2 cm de diamètre. Si ce ratio n'est pas respecté, l'appel de sève peut se dessécher et favoriser l'apparition de maladies.

### La désinfection des outils de taille

Pour diminuer les risques de transmission de la maladie, il faut toujours désinfecter les outils avec un antiseptique après chaque coupe. On peut le faire par trempage ou par pulvérisation, des deux côtés de la lame, avec une solution d'alcool éthylique à 70%, d'alcool isopropylique à 70% ou avec une solution d'eau de javel, qui a cependant le désavantage de corroder certains métaux. Comme les résidus contaminés sont porteurs de maladies infectieuses, ils doivent être brûlés ou transportés vers un site d'enfouissement (en respectant les règles en vigueur).

### Périodes de taille de formation des feuillus

Les opinions sont partagées. Certains spécialistes recommandent de tailler tout au long de l'année **sauf pour les essences à fleurs et celles à fruits comestibles**. Toutefois, on peut tailler les branches mortes, malades, cassées, mal situées, nuisibles ou faibles en tout temps de l'année.

### Au printemps

Avant la sortie des feuilles, la taille comporte des avantages mais aussi des dangers. La cicatrisation des petites branches vivantes de moins de 3 cm de diamètre est plus rapide, mais il faut éviter de tailler les essences qui présentent une forte montée de sève. Les érables, les bouleaux, les noyers, les tilleuls, les saules et les peupliers sont des essences particulièrement actives au niveau de la montée de sève (fin mars, avril, début mai). Leur écorce est alors fragile et l'écoulement de sève attire les insectes et favorise la contamination.

### Fin du printemps

La fin du printemps est une période de plus en plus recommandée pour la taille de formation car l'activité

intense du cambium assure une guérison plus rapide des blessures de coupe.

### Pendant la saison de végétation (du début juillet à septembre)

Éviter une taille sévère en juillet car cela peut nuire à l'évapotranspiration de l'arbre et peut lui causer une insolation au tronc. Une taille sévère au mois d'août peut, chez certaines essences, provoquer une nouvelle repousse qui risque de manquer de temps pour se lignifier avant les premières gelées de l'hiver.

### Automne

La taille d'automne semble diminuer la pousse de gourmands. On ne doit jamais enlever plus de 20% du feuillage en une seule opération et on ne doit pas faire de taille sévère sur les arbres non rustiques.

### Pendant l'absence de feuillage

Le froid diminue les risques de contamination. On doit cependant éviter de tailler pendant l'hiver à cause des risques de gélivures.

### Période de taille des conifères

De manière générale, les conifères exigent peu de taille de formation. Il faut évidemment couper les branches mortes, malades ou endommagées et celles qui ont tendance à concurrencer la flèche terminale.

### Conifères à aiguilles (pin, sapin, épinette et autres)

Le temps idéal de la taille se situe à la fin du printemps avant que les aiguilles des nouvelles pousses ne s'étalent. Une autre taille peut se faire à la fin du mois de juillet, début du mois d'août. La flèche terminale ne se taille jamais sans raison majeure.

### Conifères à écailles (genévrier, thuya ou cèdre, autres)

Leur taille se fait lorsque la formation des nouvelles pousses est terminée. La taille peut s'effectuer de la fin du mois de juin jusqu'au mois de septembre. On ne coupe que dans la pousse de l'année.

Source : Entretien et taille des jeunes arbres au Québec  
Jean Lamontagne et Diane Brazeau Édition Trécarré, 1996

*Texte de Hervé Voyer*

## Chronique du Service intermunicipal en sécurité incendie

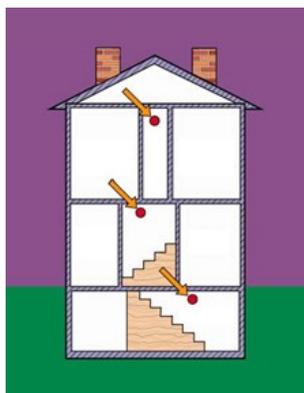
### Mythes et réalités sur les incendies

Voici quelques mythes au sujet de la prévention des incendies que le Service intermunicipal de sécurité incendie désire démystifier...



1. Je n'ai pas de garage attenant à ma résidence, donc je n'ai pas besoin de détecteur de monoxyde de carbone. **Faux.** En fait, le monoxyde de carbone est présent dans toute forme de combustion. Bien qu'on l'associe aux moteurs à essence, les appareils de chauffage au combustible solide au bois en émettent également. Les appareils fonctionnant au mazout et au propane produisent du monoxyde de carbone. Les intoxications surviennent lorsque l'appareil ou le véhicule fonctionne mal ou lorsqu'il est utilisé dans un espace fermé ou mal ventilé. Certains modèles de détecteur de monoxyde de carbone offre la double protection; ils détectent également les fuites de propane.

Connaissez le fonctionnement de votre détecteur; ils émettent des tonalités différentes pour l'alarme et les défauts. Référez vous aux manuels du fabricant. **En cas d'alarme, faites le 9-1-1, ventiler et évacuer la résidence.** Nous conseillons les modèles munis de l'afficheur de la concentration du monoxyde de carbone afin d'aider les professionnels de la santé à déterminer rapidement le meilleur protocole d'intervention médical en cas d'intoxication. Les bébés, les jeunes enfants, les femmes enceintes, les personnes âgées et les personnes atteintes de maladies respiratoires ou cardiaques sont plus sensibles aux effets du CO.



2. Un seul avertisseur de fumée est suffisant pour ma maison. **Faux.** L'avantage d'avoir plusieurs avertisseurs de fumée est la rapidité de détection peu importe le point d'origine de l'incendie. Les occupants seront alertés plus rapidement. Minimale, un avertisseur de fumée doit être installé par étage de la résidence. Certains modèles sont interreliés pour se déclencher tous au même moment.

3. La réglementation incendie est différentes d'une municipalité à l'autre. **Vrai...** mais plus pour longtemps. L'une des recommandations du ministère de la sécurité publique est d'avoir une réglementation uniforme pour l'ensemble d'une MRC. La MRC du Kamouraska est à faire adopter un règlement de prévention des incendies pour l'ensemble des 17 municipalités de son territoire. Cette réglementation se base sur le Code national de prévention des incendies (CNPI) adapté pour le Québec que plusieurs autres villes et municipalités régionales de comtés ont adopté.

L'uniformité en réglementation incendie se fera donc sentir dans les prochaines années partout au Québec.

4. Il n'y a pas de date sur mon avertisseur de fumée mais il fonctionne lors des tests... alors il est encore bon. **Faux. Un avertisseur de fumée a une durée de vie limitée de 10 ans.** Depuis 2000, les fabricants apposent une date de péremption à l'extérieur du boîtier. Remplacer l'avertisseur de fumée avant cette échéance. S'il n'y a pas de date d'inscrite sur ou dans l'avertisseur, celui-ci est assurément trop vieux.



**Christian Madore**, pompier/préventionniste en sécurité incendie

**Construction Yves Gosselin**



**Entrepreneur général**  
Construction - rénovation

Résidentiel  
et commercial

9, Route Lauzier  
Kamouraska (Québec) G0L 1M0  
Tél.: (418) 492-3492  
(418) 714-5736

R.B.Q.: 8318-2667-51

**Ramonage de cheminées**  
**Frédéric Pilote**



Cell. : 418 894-8608  
Bur. : 418 860-2100  
ramonage.fp@hotmail.com

Ramonage / Inspection  
Installation / Réparation  
Déneigement de toitures  
Location de nacelle à l'heure ou forfait

280, rue Principale, C.P. 561, Saint-Antonin, Qué, G0L 2J0

# Agenda

## Avril 2016

|                 |                                                                |                      |                      |
|-----------------|----------------------------------------------------------------|----------------------|----------------------|
| 4 avril, 20h00  | Séance du conseil municipal                                    | Centre communautaire | 418 492-6523 poste 1 |
| 5 avril         | Collecte des ordures                                           |                      | 418 492-6523 poste 1 |
| 5 avril, 13h30  | Viactive                                                       | Centre communautaire | 418 492-5473         |
| 7 avril         | Yoga Débutant: 17h30-18h45 -Yoga Intermédiaire 19h15-20h45     | Centre communautaire | 418 308-3388         |
| 13 avril        | Réunion cercle des fermières                                   | Local des fermières  |                      |
| 14 avril, 19h00 | Assemblée générale de Partenariat des gens d'affaires          | Centre communautaire | 418 492-6523 poste 3 |
| 18 avril        | Rencontre CCU                                                  |                      |                      |
| 19 avril        | Dîner du club des 50 ans et plus et assemblée générale (13h30) | Centre communautaire | 418 492-2984         |
| 12 avril        | Collecte des matières recyclables et organiques                |                      | 418 492-6523 poste 1 |
| 12 avril, 13h30 | Viactive                                                       | Centre communautaire | 418 492-5473         |
| 16 avril        | Souper de crabe                                                | Centre communautaire |                      |
| 19 avril        | Collecte des ordures                                           |                      | 418 492-6523 poste 1 |
| 19 avril, 13h30 | Viactive                                                       | Centre communautaire | 418 492-5473         |
| 26 avril        | Collecte des matières recyclables et organiques                |                      |                      |
| 26 avril, 13h30 | Viactive                                                       | Centre communautaire | 418 492-5473         |

## Mai 2016

|               |                                                 |                      |                      |
|---------------|-------------------------------------------------|----------------------|----------------------|
| 2 mai, 20h00  | Séance du conseil municipal                     | Centre communautaire | 418 492-6523 poste 1 |
| 3 mai         | Collecte des ordures                            |                      | 418 492-6523 poste 1 |
| 3 mai, 13h30  | Viactive                                        | Centre communautaire | 418 492-5473         |
| 2 mai, 20h00  | Séance du conseil municipal                     | Centre communautaire | 418 492-6523 poste 1 |
| 9 mai         | Collecte des matières recyclables et organiques |                      | 418 492-6523 poste 1 |
| 10 mai, 13h30 | Viactive                                        | Centre communautaire | 418 492-5473         |
| 11 mai        | Réunion cercle des fermières                    | Local des fermières  |                      |
| 16 mai        | Collecte des matières recyclables et organiques |                      | 418 492-6523 poste 1 |
| 17 mai, 13h30 | Viactive                                        | Centre communautaire | 418 492-5473         |
| 16 mai        | Rencontre CCU                                   |                      |                      |
| 23 mai        | Collecte des ordures                            |                      | 418 492-6523 poste 1 |
| 24 mai, 13h30 | Viactive                                        | Centre communautaire | 418 492-5473         |
| 30 mai        | Collecte des matières recyclables et organiques |                      | 418 492-6523 poste 1 |
| 31 mai, 13h30 | Viactive                                        | Centre communautaire | 418 492-5473         |

Kamouraska



Une marée de richesses

[www.kamouraska.ca](http://www.kamouraska.ca)

Suivez-nous sur Facebook: Municipalité de Kamouraska





# Quai des Bulles

SAVONNERIE ARTISANALE

Gamme complète de produits écologiques pour les soins du corps, fabriqués artisanalement.

Atelier, boutique & siège social  
66, avenue Morel, Kamouraska



Ouvert à l'année | 418 492-9673 | [www.quaidesbulles.ca](http://www.quaidesbulles.ca)

# Boulangerie Niemand



Horaire 2016

de la St-Jean à la Fête  
du travail:  
ouvert tous les jours

Au plaisir de vous servir  
entre 8h00 et 18h00

82, avenue Morel, Kamouraska 418 492-1236

CHOCOLATERIE

## ★ La Fée ★ Gourmande



KAMOURASKA



Chocolaterie

Chocolats fins  
Caramels et tartinades  
Confiseries et nougats  
Desserts  
Glaces et sorbets  
Cafés, thés, chocolat chaud

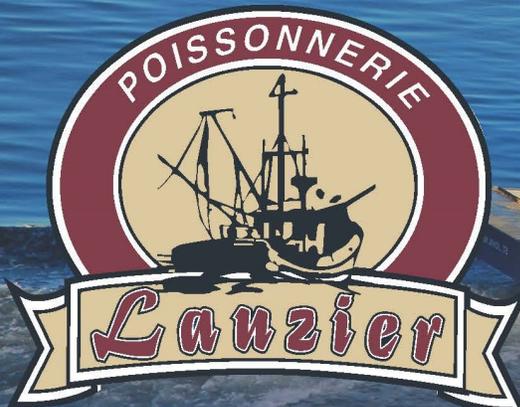
**La Fée Gourmande**  
167, avenue Morel, Kamouraska  
418 492-3030  
[www.lafeegourmande.ca](http://www.lafeegourmande.ca)



Auberge

Quatre unités d'hébergement dans une maison  
québécoise construite en 1850.

Concept « Couette et Chocolats » qui inclut un  
petit-déjeuner fruité et chocolaté.



POISSONNERIE • BISTRO • FUMOIR ARTISANAL

57, avenue Morel, Kamouraska (Québec) G0L 1M0  
Téléphone : 418 492-7988 Fax : 418 492-9225

Livraison partout au Québec

[www.poissonnerielauzier.com](http://www.poissonnerielauzier.com)